



## POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

### Politique :

La politique de l'organisation *International Medical Corps* est d'exercer toutes ses activités d'une manière honnête et éthique. Nous ne tolérons pas les pots-de-vin ni la corruption, et nous nous engageons d'agir d'une manière professionnelle, équitable et avec intégrité dans toutes nos activités partout dans le monde. Nous nous engageons aussi d'implémenter et d'appliquer des systèmes efficaces de lutte contre la corruption. L'objectif de cette politique est de fournir conseils et assistance dans la reconnaissance et le signalement de la corruption. Tout membre du personnel est tenu de signaler tout cas de corruption ou soupçon de corruption.

### Commentaire :

- (1) La corruption est un cadeau, un paiement ou une offre ou promesse de payer ou de donner quelque chose de valeur — y inclus les avantages non financiers — fait par un membre du personnel ou un agent engagé par l'organisation *International Medical Corps*, à
- un fonctionnaire ou représentant du gouvernement
  - un employé ou agent d'une organisation internationale publique comme les agences de l'UN ou la Banque mondiale
  - aux agents externes qui entrent en contact, pour le compte de l'organisation *International Medical Corps*, avec les fonctionnaires du gouvernement
- afin que ces derniers
- influencent un acte ou décision officielle
  - influencent la violation d'un devoir officiel, ou
  - assurent un avantage, tel que l'obtention d'un contrat, d'un permis d'exercice, du traitement fiscal ou douanier préférentiel.
- (2) Quelque chose de valeur peut inclure toute sorte d'avantages, qu'ils soient de nature financière ou autre. Les exemples comprennent :
- argent comptant, carte cadeau, vouchers, coupons
  - voyages
  - offres d'emploi

- (3) Il est sans importance si le cadeau offert ou donné provient des ressources personnelles ou celles de l'organisation *International Medical Corps*.
- (4) La corruption ne peut être offerte ou donnée par un intermédiaire tel qu'un agent, représentant ou autres.

#### Cadeaux et divertissements :

Cette politique n'interdit pas de donner et de recevoir des cadeaux non-matérielles de petite valeur (nominale) ou des divertissements habituels et appropriés de valeur nominale. Toutefois, dans certaines circonstances les cadeaux et les divertissements peuvent constituer la corruption. Il est interdit de donner ou d'accepter des cadeaux ou des divertissements avec l'intention de persuader quelqu'un d'agir de façon inappropriée ou d'influencer un fonctionnaire public dans l'exercice de ses devoirs.

#### Responsabilité de signalement :

- (1) Tout membre du personnel est tenu de signaler tout cas de corruption ou soupçon de corruption, ainsi que toutes les demandes de verser des pots-de-vin.
- (2) Toute personne qui découvre un cas de corruption ou soupçon de corruption devrait signaler sa découverte à son superviseur immédiat.
- (3) Dans l'impossibilité de signalement au directeur ou au superviseur, et/ou si la personne qui effectue le signalement désire rester anonyme, il existe une ligne d'assistance pour le signalement : **International Medical Corps Reporting Hotline**. Ceci est un système de signalement complet par téléphone ou par Internet dans lequel le personnel peut effectuer des signalements de manière confidentielle et anonyme. Ce système est hébergé et géré par EthicsPoint—un chef de file dans l'industrie des systèmes de signalement confidentiels. Les spécialistes de la ligne d'assistance sont disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 pour fournir assistance dans le signalement et des lignes directrices sur les situations susceptibles d'être révélatrices de corruption.

#### Comment effectuer un signalement confidentiel en tout temps et en tous lieux :

- Par téléphone: appelez la ligne d'assistance dans votre pays respectif au numéro qui se trouve sur la liste suivante [internationalmedicalcorps.ethicspoint.com](http://internationalmedicalcorps.ethicspoint.com).
- Par internet: visitez [internationalmedicalcorps.ethicspoint.com](http://internationalmedicalcorps.ethicspoint.com) > "File a new report"

Dans l'impossibilité d'accéder au portail ou au téléphone d'EthicsPoint indiqués ci-dessus, veuillez contacter le service : [@InternationalMedicalCorps](https://twitter.com/InternationalMedicalCorps) pour recevoir des instructions, ou contacter M. Petar Ivankovic, auditeur de conformité au numéro +385 21 455 281 ou à [InternationalMedicalCorps.org](http://InternationalMedicalCorps.org) si vous avez des questions. Toutes les informations reçues seront révisées afin de pouvoir constituer une enquête nécessaire si ces informations sont confirmées.

- (4) Toutes les informations reçues seront révisées afin de pouvoir constituer une enquête nécessaire si ces informations sont confirmées.

- (5) Tout membre du personnel est sous l'obligation de collaborer pleinement durant la procédure d'enquête. Tout refus de collaboration entraînera des mesures disciplinaires allant jusqu'au et y inclus le licenciement ;
- (6) **GARANTIES**
- (a) **Aucune mesure défavorable**  
Aucune mesure portant atteinte à l'emploi, telle que le licenciement ou le suivi, ne sera prise contre un membre du personnel en représailles d'avoir signalé des allégations que ce membre du personnel raisonnablement croit être vraies.
  - (b) **Harcèlement**  
Aucun harcèlement d'un membre du personnel ayant signalé ses soupçons de bonne foi ne sera toléré. S'il l'on établit que le harcèlement a vraiment eu lieu, des mesures disciplinaires appropriées allant jusqu'au et y inclus le licenciement seront prises contre le harceleur.
  - (c) **Confidentialité**  
L'organisation *International Medical Corps* préservera la confidentialité dans l'enquête des allégations. Les enquêtes et les résultats des enquêtes ne seront discutés qu'avec les personnes selon le principe du besoin d'en connaître.
  - (d) **Allégations anonymes**  
Les membres du personnel sont encouragés à renseigner leur nom sur leur déclaration d'allégations car il n'est pas possible de poursuivre proprement avec le questionnement ou avec l'enquête sans savoir l'identité de la source des informations.
  - (e) **Allégations malicieuses**  
Contre tout individu ayant fait des allégations dans un mépris total de leur véracité ou fausseté, l'organisation *International Medical Corps* pourra engager une mesure disciplinaire allant jusqu'au et y inclus le licenciement.
- (7) La violation de cette politique sera sujette à des mesures disciplinaires allant jusqu'au et y inclus le licenciement et elle peut constituer la violation de la loi applicable.